

# SCOT CALAISIS'ACTU



SEPTEMBRE 2022

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU CALAISIS

## C'est la rentrée !!

*C'est la rentrée des classes, le temps des bonnes résolutions, l'envie de mettre en place les bons outils pour réussir son année.*

*A cette occasion, je vous propose une rentrée placée sous le signe de l'ouverture, la communication et l'échange, via, entre autres, l'édition de cette gazette.*

*Ce premier numéro sera bref et, je l'espère, le premier d'une longue série, riche et fructueuse, grâce à vos contributions très attendues.*

*Nous vous invitons également à participer activement à une première démarche de sensibilisation, récemment amorcée et destinée aux élus et acteurs du territoire.*

*Laissez-vous tenter, osez vous impliquer, participez !!*

**Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC**



## Le premier temps

### fort :

Vous êtes conviés à participer à un premier temps d'échanges prévu le :

**Mercredi 14 septembre 2022 de 17 h 30 à 19 h 30**—Salle de l'étoile de Bois en Ardres, rue de l'Abbé Hubert Fénart, 62610 ARDRES.

Ce moment nous permettra d'identifier vos besoins et attentes, afin de mieux y répondre tout au long de cette mission prévue pour une durée de 24 mois.

Venez nombreux !!

*Inscriptions préalables à l'adresse suivante: [julie.tueux@pays-du-calaisis.fr](mailto:julie.tueux@pays-du-calaisis.fr), jusqu'au 7 septembre.*

## Au Sommaire :

La loi Climat et Résilience

Page 2

La conférence des SCOT

Page 2

Les prochaines échéances

Page 2

## **Contacts :**

**Julie TUEUX, directrice**

03.21.00.83.38.

[Julie.tueux@pays-du-calaisis.fr](mailto:Julie.tueux@pays-du-calaisis.fr)

**Graziella LEVIS référente SCOT**

03.21.46.66.43.

[Graziella.levis@pays-du-calaisis.fr](mailto:Graziella.levis@pays-du-calaisis.fr)

## **En bref...**

Une gazette synthétique d'informations est mise en place à votre intention.

### Son but ?

- Communiquer : Vous tenir au courant des évolutions législatives, des projets, des dates à retenir .....

- Echanger, capitaliser : Vous permettre de vous exprimer, de faire partager vos expériences, vos bonnes pratiques, vos inquiétudes.....

## La Loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience a été adoptée le 22 août 2021, il y a déjà 12 mois.

Elle concerne de nombreux domaines de notre quotidien (alimentation, déplacements, biodiversité, risques,...). Dans le domaine de l'urbanisme, elle introduit une nouvelle notion : celle de « l'artificialisation » et fixe un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

L'article 194 précise les modalités de mise en œuvre, par les SRADDET, les SCoT, les PLU, les cartes communales : « Pour la première tranche de 10 années, **diminution par deux du rythme d'artificialisation**, qui est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes ». Puis, baisse du rythme tous les 10 ans, pour atteindre l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050.

## La conférence des SCoTs

Une évolution nécessaire des documents d'urbanisme, pour s'adapter au changement climatique s'avère nécessaire.

La loi fixe les échéances pour y parvenir. Les premiers documents à modifier sont les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDET).

La loi associe les acteurs locaux à cette adaptation. Il est donc prévu que les structures de SCOT se réunissent en conférence des SCOTs, afin de formuler des propositions aux régions avant le 22 octobre 2022.

Une course contre la montre s'est engagée, imposant aux porteurs de SCOT de s'organiser. Ainsi, pour les Hauts de France, ce sont mis en place des comités techniques, des comités de pilotage, au niveau départemental et régional, afin de produire une contribution dans le délai imparti. Dans ce cadre, il a été décidé de formuler une proposition de répartition territorialisée des droits à consommer des espaces.

La Région HdF s'engagera ensuite dans une modification de son Schéma, procédure à laquelle les acteurs du territoire seront associés.

Le SCOT devra être modifié avant août 2027.

## Prochaines échéances

- 6 septembre : Comité de Pilotage Régional
- 12 septembre : Conférence des SCOTs
- 15, 28 septembre et 6 octobre : Comités Techniques Régionaux
- 10 octobre : Comité de Pilotage Régional
- 14 octobre : Comité Technique Régional
- 17 octobre : Conférence des SCOTs



Retrouvez-nous sur le web :  
[www.pays-du-calais.fr](http://www.pays-du-calais.fr)